



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Art. D.VIII.7 du Code de Développement Territorial

PROVINCE DU BRABANT WALLON
ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ORP-JAUCHE

La Fonctionnaire déléguée du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme fait savoir qu'elle est saisie d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'**ASBL LES GARANCES**, établie rue du Poteau, 44 à 1350 Orp-Jauche, représentée par **Madame Nathalie PETRE**.

Le projet consiste en la **transformation d'un foyer d'accueil pour personnes handicapées** sis rue du Poteau, 44 à 1350 Orp-Jauche et cadastré 5^{ème} Division Jandrain-Jandrenouille, Section E, n° 361 A.

Le projet présente les caractéristiques suivantes : Le bâtiment, comprenant un rez-de-chaussée et un étage, est actuellement composé de deux ailes qui sont reliées entre elles par un volume à toiture plate limité au rez-de-chaussée. Le projet prévoit de rehausser ce volume de liaison d'un niveau afin de pouvoir y aménager trois nouvelles chambres complémentaires. Cette intervention permet également de répondre à la demande du service prévention incendie demandant une liaison entre les étages des deux ailes et donc une deuxième voie d'évacuation.

Les façades seront soit vitrées, soit bardées de panneaux en fibro-ciment de teinte gris moyen.

La demande est soumise à enquête publique en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial au motif qu'elle implique une ou plusieurs dérogations aux normes du Guide Régional Urbanisme et plus particulièrement au Chapitre 4 du **Règlement général sur les bâtisses** relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les **personnes à mobilité réduite**.

L'enquête publique, d'une durée de 15 jours, aura lieu du 06/08/2025 au 01/09/2025.

Vu la période de suspension des mesures particulières de publicité entre le 16/07 et le 15/08 inclus visée à l'article D.I.16 du CoDT, l'enquête précitée est donc suspendue durant ce délai et reprendra le **18/08/2025**.

Le dossier peut être consulté au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 6 uniquement sur rendez-vous à fixer au plus tard 24 heures à l'avance avec le secrétariat du Service auprès de Mme Catherine COCU au 019/ 63 02 91

– catherine.cocu@orp-jauche.be ou de Mme Stéphanie ROUSSELLE au 019/ 63 02 13 – stephanie.rouselle@orp-jauche.be, du **18/08/2025** au **01/09/2025**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Mr Jeremy GERARD** : 019/ 63 02 96 - jeremy.gerard@orp-jauche.be ou sur rendez-vous préalable.

Les **réclamations et observations écrites** (clairement identifiées, signées et datées sous peine de nullité) sont à adresser au collège communal du **18/08/2025** au **01/09/2025** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : jeremy.gerard@orp-jauche.be
- par télécopie au numéro : 019/ 63 47 84 ;
- remises, à l'attention du Collège, au Service Urbanisme & Environnement dont les bureaux se trouvent Place Communale, n° 6 à 1350 Orp-Jauche.

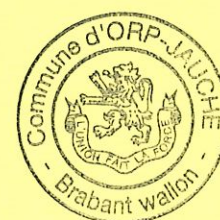
L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « **Service Urbanisme et Environnement - Courrier en réclamation relatif au dossier de l'ASBL LES GARANCES - réf. : 25/053 – Transformation d'un foyer d'accueil pour personnes handicapées** ».

Les **réclamations et observations orales** peuvent être formulées auprès du Service Urbanisme & Environnement pendant la même période, sur rendez-vous préalable, ou lors de la séance de clôture de l'enquête qui se tiendra au Service Urbanisme et Environnement, Place Communale, n° 6 à 1350 Orp-Jauche, le **01/09/2025 à 12h00**.

Par ordonnance :

La Directrice Générale,


S. SANTUCCI



Le Bourgmestre,


H. GHENNE

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial. Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO